

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1176

présenté par

Mme Regol, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,
M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	200 000 000
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	0
Transition écologique de la défense (<i>ligne nouvelle</i>)	200 000 000	0
TOTAUX	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli qui transfère 200 millions d'euros du programme "Préparation et emploi des forces" vers une nouvelle ligne intitulée "Transition écologique de la défense". La transition écologique doit concerner tous les secteurs, y compris celui de la défense, et y affecter des montants spécifiques paraît nécessaire. Cette somme permettrait de contribuer au financement de l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments de l'armée ainsi que leur rénovation thermique vers des normes BBC.